



FORMATION CONTINUE 2026

PRESENTIEL

EXERCICE PROFESSIONNEL

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

**Lundi 14 septembre
De 17h00 à 19h00**

En présentiel :
Ordre des Avocats
13 rue des Fleurs - Toulouse

Erick BOYADJIAN
Avocat au barreau de Toulouse
Ancien Bâtonnier

TARIF :
40€ la séance
Gratuit / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Concilier le secret professionnel et les obligations LBCFT
- Savoir les limites et les exceptions.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Le champ d'assujettissement des avocats aux obligations LBCFT

II - Les obligations spécifiques des avocats assujettis

III - Organisation interne et dispositif de contrôle LBCFT dans les cabinets d'avocats

IV - Contrôle, sanctions et responsabilité des avocats en matière LBCFT

V - Articulation avec les droits fondamentaux et jurisprudence européenne

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Support au format ppt/pdf sera envoyé aux participants à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveaux de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52

Pour s'inscrire
en présentiel
CLIQUER ICI